

Joinville

La décision sur les maisons classées reportée

LES MAISONS situées quai de la Mame et protégées par le plan local d'urbanisme (PLU) seront-elles encore là jeudi prochain ? C'est la question que se posent Michel Rioussset et de nombreux voisins. Le recours en référé que le président de l'Association de sauvegarde de l'environnement de Polangis (Asep) a déposé auprès du tribunal de grande instance de Créteil devait être examiné hier mais le président a reporté l'audience à jeudi prochain. Ce recours demandait l'annulation de trois permis de démolir et d'un permis de construire accordés par la mairie de Joinville à la société Orpéa, qui souhaite agrandir une maison de retraite qu'elle gère déjà sur le site. « Le recours n'est pas suspensif, donc la démolition peut intervenir à n'importe quel moment », estime Michel Rioussset. Seul espoir : le président du tribunal aurait précisé que la démolition des maisons avant jeudi serait malvenue. Ces permis « truffés d'irrégularités », selon Michel Rioussset, ont été accordés un jour avant l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme.

A.-L.A.



JOINVILLE, LE 12 MARS. Le recours en référé d'une association auprès du tribunal de grande instance de Créteil devait être examiné hier mais l'audience a été reportée. Ce recours demandait l'annulation de trois permis de démolir et d'un permis de construire accordés par la mairie. (LP/A.-L.A.)